



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 AOÛT 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 3^e jour du mois d'AOÛT de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'heure et l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Wayne Stratton, Frances Bonenfant, André-Jean Bédard et Guy Ouellet.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, et la greffière par intérim, Me Jessica Tanguay, sont également présentes, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il y a 9 personnes dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

2.0

2015-08-7407

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par André-Jean Bédard
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.0

2015-08-7408

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX (3.0)

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 et de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉE

3.01

Affaires délibérantes des procès-verbaux (3.01)

Note :

Aucun sujet ou question n'est apporté à la directrice générale, Me Karine Duhamel, concernant les affaires délibérantes des séances précédentes du conseil.

3.02

Transfert des « Points en suspens » à être traités à cette séance (3.02)

Note :

Aucun sujet n'est transféré des « Points en suspens » pour être placé à l'ordre du jour de cette séance.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 AOÛT 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil mandate le trésorier pour faire une demande d'émission de carte de crédit pour la greffière par intérim, au nom de Me Jessica Tanguay, carte à utiliser dans le cadre de ses fonctions, pour un montant alloué maximal de **5 000 \$**.

ADOPTÉE

6.04
2015-08-7411

Installation du service Internet sans fil au Marché Tradition Labonté de Stanstead – Aire d'information Village-relais (6.04)

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Fédération des Village-relais du Québec et que parmi les recommandations de l'organisme, il est souhaitable d'offrir le service Internet sans fil aux usagers de l'aire d'information, laquelle se trouve à proximité du Marché Tradition Labonté;

CONSIDÉRANT QUE le Marché Tradition Labonté a récemment procédé à l'installation dudit service et qu'il serait profitable aux deux parties de conclure une entente de façon à ce que les frais d'installation et mensuels soient assumés à part égale entre elles;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le paiement de la moitié des frais d'installation du réseau Internet sans fil ainsi que de la moitié des frais mensuels, le tout sur présentation des factures à la Ville. La présente entente demeure en vigueur jusqu'à avis contraire du conseil ou du Marché Tradition Labonté.

ADOPTÉE

6.05
2015-08-7412

Adhésion à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (6.05)

CONSIDÉRANT QUE le trésorier suggère son adhésion à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel d'adhésion est de **275 \$**, taxes en sus;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise la dépense de **275 \$**, taxes en sus, pour l'adhésion du trésorier à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉE

7.0

LÉGISLATION (7.0)

8.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE (8.0)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 AOÛT 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

9.0

TRAVAUX PUBLICS (9.0)

9.01

2015-08-7413

Amendement à la résolution 2015-07-7393 concernant l'achat d'un camion de déneigement pour le département des Travaux publics (9.01)

Il est proposé par Wayne Stratton

Appuyé par Frances Bonenfant

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la résolution n° 2015-07-7393, laquelle amendait la résolution n° 2015-06-7376, soit amendée de façon à remplacer le paragraphe suivant :

« QUE le conseil autorise, le maire ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence la greffière par intérim, à signer tout document requis pour donner plein effet aux présentes résolutions avec la municipalité de Beauceville. Le montant de la dépense est approprié à raison de 25 000 \$ à même le budget Voirie, 7 500 \$ à même les fonds réservés pour ce projet et 117 500 \$ à même le fonds de roulement. »

par celui-ci :

« QUE le conseil autorise, le maire ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence la greffière par intérim, à signer tout document requis pour donner plein effet aux présentes résolutions avec la municipalité de Beauceville. Le montant de la dépense est approprié à raison de 25 000 \$ à même le budget Voirie, 7 500 \$ à même les fonds réservés pour ce projet et la balance à même le fonds de roulement. Le terme de remboursement au fonds de roulement sera de 5 ans. »

ADOPTÉE

9.02

2015-08-7414

Honoraires additionnels pour la supervision des travaux du chemin Hackett et de la rue Junction – Appel d'offres 2015-44 (9.02)

CONSIDÉRANT QUE le conseil adoptait, le 19 mai 2015, la résolution 2015-05-7336 pour octroyer un mandat de services professionnels à la firme Cima + pour la supervision des travaux relatifs à l'appel d'offres 2015-44 au montant de 14 183.32 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE des travaux imprévus ont dû être supervisés, dont la valeur est établie à 5 011.54 \$, taxes en sus, et que cette supervision n'était pas prévue à la soumission du 14 mai 2015;

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Wayne Stratton

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil approuve les honoraires additionnels d'un montant de **5 011.54 \$**, taxes en sus, à la firme Cima +, conformément à la demande n° S1955-S09138A en date du 27 juillet 2015 produite par Madame Danielle Comeau, ingénieure de ladite firme. Le montant de la dépense est approprié à même les fonds réservés à ce projet.

ADOPTÉE

9.03

2015-08-7415

Renouvellement du contrat de travail d'André Fecteau à titre de journalier temporaire du département des Travaux publics (9.03)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la Ville avec Monsieur André Fecteau, à titre de journalier temporaire du département des Travaux publics, doit être renouvelé;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 AOÛT 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat et que la signature d'un nouveau contrat de travail à durée déterminée d'un an est approprié;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Guy Ouellet
Et résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil renouvelle le contrat de travail avec Monsieur André Fecteau à titre de journalier temporaire du département des Travaux publics pour une durée déterminée d'un an, le tout, conformément aux dispositions du contrat de travail, lequel est classé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Travaux publics.

QUE le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de travail avec Monsieur André Fecteau.

ADOPTÉE

10.0

HYGIÈNE DU MILIEU (10.0)

11.0

LOISIRS ET CULTURE (11.0)

11.01

2015-08-7416

Entretien du terrain de balle-molle - Secteur Beebe (11.01)

CONSIDÉRANT QUE le terrain de balle-molle nécessite l'ajout de poussière de terre rouge et le retrait des mauvaises herbes présentes sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE Granit Design s'offre à titre de commanditaire pour fournir la poussière de terre requise pour ce projet, le tout étant conditionnel à la participation du département des Travaux publics pour étendre la poussière de terre et retirer les mauvaises herbes situées sur le terrain;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise un dépôt ponctuel de poussière de terre rouge par Granit Design sur le terrain de balle-molle lors de la saison estivale 2015 ou lors de la saison estivale 2016. Ce dépôt devra être composé exclusivement de poussière de terre rouge; aucun autre type de terre ne sera accepté.

QUE le conseil mandate le département des Travaux publics pour procéder à la répartition adéquate de la poussière de terre rouge et retirer les mauvaises herbes situées sur la terre actuelle.

QUE le conseil remercie Granit Design pour sa générosité envers la collectivité.

ADOPTÉE

11.02

2015-08-7417

Demande de subvention dans le cadre du projet de réfection du terrain de tennis situé sur la rue Park (11.02)

CONSIDÉRANT QUE *Stanstead College* entend présenter une demande d'aide financière en vue de procéder à la réfection du terrain de tennis au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead est propriétaire du terrain et qu'il serait préférable de soumettre la demande sous le nom de la municipalité pour faciliter le processus administratif;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 AOÛT 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts reliés à ce projet seront assumés par la *Fondation Collégiale Rouge et Blanc* et par un encan silencieux organisé par la communauté;

*Il est proposé par André-Jean Bédard
Appuyé par Wayne Stratton
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence la greffière par intérim, à signer le formulaire de demande d'aide financière émis par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sous réserve que tous les frais encourus qui ne seront pas subventionnés dans le cadre du projet de réfection du terrain de tennis soient assumés par la *Fondation Collégiale Rouge et Blanc* et par un encan silencieux organisé par la communauté.

ADOPTÉE

12.0

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT (12.0)

12.01

2015-08-7418

Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (12.01)

Note :

La directrice générale dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lequel a tenu une réunion le 15 juillet 2015.

12.02

Dépôt du rapport mensuel pour les permis émis pendant le mois précédent (12.02)

Note :

La directrice générale dépose aux membres du conseil le rapport mensuel concernant les permis émis pendant le mois de juillet 2015.

12.03

2015-08-7419

Demande de dérogation mineure : 12, rue Daly (12.03)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 12, rue Daly, a déposé une demande de dérogation mineure en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer un garage existant par un nouveau garage et ce, à une marge avant différente de celle prévue au chapitre 6.1 du Règlement de zonage 2012-URB-02;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le bulletin municipal *La Diligence*, le 17 juillet 2015, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant le 12, rue Daly, étant le lot 5 076 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, laquelle consiste à remplacer un garage existant par un nouveau garage dérogoire au Règlement de zonage 2012-URB-02, soit à une distance minimale de 1.5 mètres (5 pieds) de la ligne Sud-Ouest du lot, laquelle donne sur la rue Cartier.

ADOPTÉE



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 AOÛT 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

12.04
2015-08-7420

Demande de démolition, de construction et d'implantation d'un nouvel immeuble pour un restaurant au 765, rue Dufferin (12.04)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 765, rue Dufferin a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à démolir, implanter et construire un nouvel immeuble qui aura comme usage un établissement de restauration;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté du nouvel immeuble sera conforme aux usages permis par le Règlement 2012-URB-02;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

*Il est proposé par Wayne Stratton
Et appuyé par Frances Bonenfant
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande, telle que déposée, de démolition, d'implantation et de construction d'un nouvel immeuble au 765, rue Dufferin.

ADOPTÉE

12.05
2015-08-7421

Demande de modifications extérieures – 714, rue Dufferin (12.05)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 714, rue Dufferin a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à ajouter une partie de toiture au dessus des portes de garage ainsi que de changer les vieilles fenêtres du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande du requérant, telle que déposée;

*Il est proposé par Guy Ouellet
Et appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande pour ajouter une partie de toiture au dessus des portes de garage ainsi que de changer les vieilles fenêtres du bâtiment au 714, rue Dufferin.

ADOPTÉE

12.06
2015-08-7422

Demande de modifications extérieures – 10, rue Centre (12.06)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 10, rue Centre a déposé une demande en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à enlever deux fenêtres de la véranda et à refermer les espaces avec un revêtement extérieur identique à celui existant;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande, telle que déposée;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Et appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD
LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 AOÛT 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE
PAR INTÉRIM

QUE le conseil approuve la recommandation du C.C.U. laquelle consiste à accepter la demande de retirer deux fenêtres de la véranda et à refermer les espaces avec un revêtement extérieur identique à celui qui est existant pour le bâtiment principal situé au 10, rue Centre.

ADOPTÉE

13.0

CORRESPONDANCE MENSUELLE (13.0)

Copie de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

14.0

VARIA (14.0)

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (15.0)

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

M. O'Shaughnessy	Nom du réseau internet sans fils
M. O'Shaughnessy	Réservoirs d'essence du 765, rue Dufferin
M. O'Shaughnessy	Nouvelle façade du 10, rue Centre
M. Mars	Raccordement aux égouts de la rue Girard

16.0

POINTS EN SUSPENS (16.0)

17.0

2015-08-7423

LEVÉE DE LA SÉANCE (17.0)

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19 h 37.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

**Philippe Dutil,
Maire**

**Me Jessica Tanguay,
Greffière par intérim**